

120/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre 2021 à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : Adhésion groupement de commande mutualisation des travaux de voirie

M Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un groupement de commandes concernant les travaux de voirie va être lancé par Morlaix Communauté. Ce groupement va permettre de réaliser des travaux de voirie courants en agrégeant les besoins des communes membres de la collectivité dans le but d'optimiser les coûts, tout en préservant la capacité de décision de chaque commune. L'adhésion à ce groupement de commandes permettra de lancer un ou plusieurs marchés de travaux par an, donnant lieu ensuite à un paiement différencié des prestataires par chaque collectivité. Le groupement de commande susmentionné serait constitué pour la réalisation des travaux suivants :

- *Travaux de réalisation de voirie,*
- *Entretien de voirie et entretien/réfection des trottoirs,*
- *Travaux de réalisation de voies cyclables et entretien des voies cyclables (marquage au sol...).*

Morlaix Communauté sera coordonnateur du groupement et une CAO mixte ad hoc regroupant des représentants des collectivités doit être élue par les conseils des collectivités.

Conformément à l'article L1414-3 du Code de la Commande publique, il est nécessaire de procéder à l'élection d'une Commission d'appel d'offres ad hoc constituée par un membre titulaire et un membre suppléant élu dans chacune des CAO des membres du groupement.

M Le Maire propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes entraînant adhésion de la commune au groupement susmentionné,
- de procéder à l'élection des membres suivants pour siéger à la CAO ad hoc mixte susmentionnée :

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211209-00120-DE

Titulaire	Suppléant
Eric Cloarec	Edouard Trolès

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes entraînant adhésion de la commune au groupement susmentionné,
- de procéder à l'élection des membres suivants pour siéger à la CAO ad hoc mixte susmentionnée :

Titulaire	Suppléant
Eric Cloarec	Edouard Trolès

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec